



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2022 - 224

Bras, le 30 Mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de la Fête du Tombereau qui se déroulera le lundi 06 juin 2022,

ARRÊTE

Art. 1 : Le lundi 06 juin 2022 de 07h00 à 19h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur l'aire de pique-nique du Tombereau.

Art.2 : Un sens unique de circulation est instauré de 07h00 à 19h00 suivant les panneaux installés à cet effet de la RD35, chemin de la Cadette, chemin du Tombereau pour rejoindre la RD35 (route de Brue-Auriac).

Art. 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.

Le Maire,
Franck PERO

